

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
17 FEVRIER 2022

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	9
Votants	13

OBJET : 2022_015DELIB

15. PERSONNEL DU CCAS ET
CENTRE SOCIAL – MISE A
JOUR DU RIFSEEP (Régime
Indemnitare des fonctions,
sujétions, de l'expertise et de
l'engagement professionnel)
DU CADRE D'EMPLOIS DES
REDACTEURS TERRITORIAUX.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. FRANCINE BARTIER

Envoyé en préfecture le 15/03/2022
Reçu en préfecture le 15/03/2022
Affiché le 
ID : 059-265904003-20220224-15032022D15_AB-DE

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-quatre février à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Madame Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, Eliane ROBBE M. Sébastien ROUSSELLE, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Joël BACLET donnant procuration à M. Joël DUYCK, M. Régis DEVEY donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER, M. Marc BEZILLE donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Absente :

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Par délibération du 13 décembre 2016, le Président indique qu'il avait été décidé l'application du nouveau régime indemnitaire aux agents Mairie et CCAS concernés.

Pour le cadre d'emploi des rédacteurs, il est proposé de passer de 11 000 € à 17 480 € le montant maximum annuel pouvant être alloué au groupe de fonctions B1. Le montant proposé respecte les plafonds prévus dans les textes (Cf tableau ci-dessous):

IFSE

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
REDACTEURS TERRITORIAUX			
B1	Direction de service	17 480,00 €	17 480,00 €
B2	Responsable de service adjoint, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	16 015,00 €	8 500 €
B3	Encadrement de proximité, assistant de direction, poste d'instruction avec expertise, chargé de mission	14 650 €	7 500 €

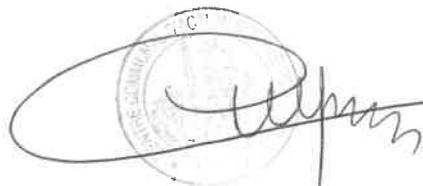
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 24 FEVRIER 2022 ID : 059-265904003-20220224-15032022D15_AB-DE

OBLET : 15. PERSONNEL DU CCAS ET CENTRE SOCIAL – MISE A JOUR DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) DU CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX.

Le montant maximum pouvant être alloué pour le cadre des adjoints administratifs et des adjoints techniques avait été revu par délibération du 29 septembre 2020. Le groupe de fonction B1 (11 000 €) se retrouve donc avec un montant maximum pouvant être alloué inférieur au groupe de fonction C1 à savoir 11 340 €. Il convient de rectifier pour plus de cohérence entre les cadres d'emplois en attendant une refonte générale. Toutes les autres modalités de la délibération du 13 décembre 2016 demeurent inchangées.

Le Conseil d'Administration, **l'unanimité**, procède à la rectification pour plus de cohérence des délibérations antérieures portant mise en place du RIFSEEP dans les cadres des emplois en attendant une refonte générale. Toutes les autres modalités de la délibération du 13 décembre 2016 demeurent inchangées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.